

Modalités d'attribution du diplôme national du Brevet

Après les mentions en 2006, puis la restriction du contrôle continu aux seules notes de 3ème en 2007, enfin la nécessité en 2008 de valider en contrôle continu deux nouvelles compétences : le B2i (brevet informatique et internet) et un niveau A2 en langue, l'année 2009 n'apporte pas de changement au brevet.

Pour obtenir le brevet 2009, il faudra donc:



1. Une note moyenne égale ou supérieure à 10 obtenue à partir:

- a des notes de **contrôle continu** en classe de troisième

(Coefficient 1 par matière, y compris la note de Vie scolaire, et à l'exclusion des notes d'Histoire-Géographie et d'Education civique)

- b des notes des **épreuves écrites** :
Français – coefficient 2
Mathématiques – coefficient 2
Histoire-Géographie et Education Civique – coefficient 2

- c des points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20 obtenus dans un **enseignement optionnel** facultatif (Latin ou Grec selon le choix de l'élève)

2. Le brevet informatique et Internet (B2i)

- a Les compétences évaluées doivent s'associer au moins à une autre discipline (l'anglais, par exemple) et incluent onze domaines.
- b Pour chaque domaine est défini un objectif, correspondant à la compétence attendue. Cette compétence associe des connaissances, des capacités et des attitudes, évaluées au travers de plusieurs items. Le B2i est acquis lorsque 80 % des items sont validés et qu'au moins la moitié des items de chacun des domaines est validée.

3. Le niveau A2 dans une langue vivante étrangère :

- a le candidat a le choix entre les langues vivantes étudiées.
- b Le niveau des élèves est apprécié par leur professeur de langue suivant des grilles de compétence. La validation du niveau est attestée par le chef d'établissement

Mentions:

« **Assez Bien** » entre 12 et 14 sur 20

« **Bien** » entre 14 et 16 sur 20

« **Très Bien** » à partir de 16/20.